



Thème de l'année : **L'espace public partagé**

Plus de 70 % des Européens vivent dans des zones urbaines. De nombreuses villes voient leur espace public diminuer. Or, le fait de disposer d'un espace suffisant, bien desservi par les transports, où tous peuvent se retrouver et se livrer à des activités variées est un moteur d'égalité sociale et de sécurité routière, tout en réduisant la pollution sonore et atmosphérique et en offrant une meilleure qualité de vie. La société a tout à gagner à bénéficier d'un véritable espace public partagé.

Les usagers vulnérables de la route tels que les piétons et les cyclistes représentent 70 % des décès sur les routes urbaines. Il est donc essentiel d'accorder la priorité à ce groupe au moment de répartir l'espace public. Afin d'encourager les personnes à se déplacer plus souvent à pied et en vélo, davantage d'infrastructures de haute qualité leur étant dédiées sont nécessaires. Le code de la route doit donner la priorité aux piétons et aux cyclistes.

Les autorités publiques possèdent des instruments pour mettre en œuvre les changements réglementaires et d'infrastructures requis pour appuyer la transition vers une mobilité durable. In fine, les villes que nous habitons sont façonnées par les choix individuels et collectifs que nous faisons.

Œuvrons ensemble pour améliorer l'espace public partagé !

L'espace public partagé et les objectifs de la SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ :

- Améliorer la qualité de vie et promouvoir des infrastructures à taille humaine
- Valoriser d'autres initiatives européennes, tels que le plan REPowerEU et le pacte vert pour l'Europe
- Faciliter l'utilisation de modes de transport plus écologiques et encourager un changement des comportements en changeant l'affectation de l'usage des infrastructures routières et en soutenant les conditions à l'usage d'une mobilité active et des transports publics

1. Découvrir l'espace public sous un nouveau jour

L'espace public appartient à tout le monde ! Tout le monde doit pouvoir l'utiliser de manière sûre et agréable, afin d'encourager la mobilité et les interactions sociales.

Donner de la visibilité à la mobilité durable : Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle et former le public aux possibilités de transport propres qui peuvent permettre d'atteindre les mêmes destinations, notamment les véhicules partagés (vélos, autopartage, covoiturage, etc.), les vélos cargo, les transports publics et surtout, la marche. Les modes de transport durables et le principe de « priorité à l'utilisation, pas à la possession » contribuent à réduire les embouteillages, la dépendance aux voitures et l'espace nécessaire pour permettre le stationnement de tous les types de transport individuels. Des plans de gestion dynamique de la voirie peuvent également être mis en œuvre au service d'une utilisation efficace de l'espace, qui peut dès lors être utilisé à diverses fins.

Montrer l'exemple : Les autorités publiques et les fonctionnaires doivent encourager à choisir des modes de transport durables. Cela leur permettra de montrer l'exemple, de mettre en action des politiques de transport durable et de sensibiliser le public au besoin d'infrastructures dédiées de haute qualité. Les flottes municipales et les transports publics doivent recevoir suffisamment de fonds pour passer à des véhicules plus propres et plus efficaces.

Protéger et respecter : Les campagnes, les plans d'aménagement de l'espace et les réglementations doivent attirer l'attention sur le respect des usagers les plus vulnérables, notamment les enfants, les piétons, les personnes à mobilité réduite et les utilisateurs des modes de transport actifs.

Façonner l'espace public autour des priorités pour l'avenir : L'espace public existe dans les villes et les villages depuis toujours. Il peut évoluer pour donner la priorité à la mobilité durable et inclusive, en mettant l'accent notamment sur la marche et le vélo.



2. Repenser ensemble l'espace urbain

Les collectivités locales doivent associer les différents usagers et intégrer les différents modes de transport lors de la rénovation de l'espace urbain. Cela contribuera à la cohabitation de tous les modes de transport.

Droit de circulation : Les droits de toutes les personnes, y compris les utilisateurs de modes de transport actifs, les personnes handicapées et les groupes vulnérables en général, ne devraient jamais être négociables. L'espace doit être partagé de manière équitable et les automobilistes, en particulier, doivent garantir le respect des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Cocréation : Cocréer, c'est amener la collectivité, les parties prenantes et le grand public à coopérer. Dans l'idéal, cette coopération est en œuvre dès le départ. Les discussions entre voisins à propos du contexte et des souhaits de la collectivité locale encouragent leur implication. Cela aide également à réunir un éventail de perspectives, d'idées et d'éventuels obstacles à surmonter, et augmente généralement les chances d'acceptation.

Les « tiers-lieux » : Les tiers-lieux offrent des possibilités de socialisation en dehors du domicile et de l'environnement de travail. Il peut s'agir de parcs, de centres communautaires, de bars et de cafés. Ces endroits sont plus importants que jamais dans le domaine public pour améliorer la qualité de vie et le bien-être mental.

3. Abords des établissements scolaires : créer un espace sûr pour les déplacements actifs

Garantir la sécurité aux abords des établissements scolaires n'est pas seulement important pour la sécurité de nos enfants : de telles initiatives favorisent une transition générationnelle vers une mobilité active plus sûre.

Rediriger le trafic local loin des écoles : Élaborer une initiative entre la municipalité et les zones scolaires pour y favoriser l'accès des piétons, des cyclistes et des transports publics. Le trafic motorisé doit être découragé près des écoles.

Partager les exemples de bonnes pratiques : Il existe de nombreux exemples prometteurs qui contribuent à sécuriser les abords des établissements scolaires, tels que les panneaux routiers nationaux et la mise à disposition de suffisamment de places de stationnement et de voies d'accès pour les modes de transport actifs.

Éduquer les parents et le personnel de garde des enfants : Les moments où l'on dépose et récupère les enfants à l'école provoquent souvent des problèmes de circulation, qui peuvent être résolus en discutant avec les parents. Il est possible de créer des espaces sûrs pour les enfants en mettant en place des zones sans voiture ou des politiques ciblées.

Enseigner à la génération suivante : Il est important d'éduquer à la sécurité routière et d'encourager les groupes d'élèves et de parents à partager le plaisir des trajets à pied ou en vélo jusqu'à l'école sur des routes sûres.

Garantir l'accessibilité pour tous les utilisateurs :

Lors de la conception des rues, des intersections et des pôles multimodaux, il convient de veiller à l'accessibilité pour tous les usagers, y compris les familles et les personnes handicapées. Il s'agit notamment de tenir compte de la largeur de l'espace, de la proximité et de la vitesse de circulation, ainsi que des éléments physiques des transports publics (ascenseurs, niveau des quais, accès des véhicules, etc.).

Politique de sécurité routière améliorée : S'inspirer des pays ayant élaboré des stratégies nationales efficaces pour protéger les utilisateurs vulnérables et favoriser les modes de transport collectifs et actifs. Mettre en œuvre les meilleurs concepts à l'échelle locale, lorsque cela est possible.

Faire appliquer les règles de stationnement : Le code de la route doit être cohérent pour s'adapter au contexte, et des ressources appropriées doivent être allouées pour faire appliquer les règles de stationnement. Il s'agit notamment du stationnement des véhicules, des places sécurisées pour les trottinettes en libre service et les vélos, et de garantir un passage sûr pour tous.

Répartition équilibrée de l'espace routier : Éviter les infrastructures qui bloquent ou suppriment de l'espace pour les transports actifs au profit d'autres modes. Cela peut passer par une adaptation de la signalisation, de l'éclairage, du stationnement et des stations de recharge.

Solutions locales: Réduire la vitesse autorisée à 30 km/h. Créer des pistes cyclables sûres qui soient physiquement protégées des véhicules motorisés. Augmenter la capacité et les horaires de service des transports publics. Collecter les avis des habitants. Approcher les organisations locales pour élaborer des plans de gestion de la mobilité.

4. Planifier et concevoir des rues plus sûres

La planification et la conception de rues plus sûres passent par la prise en compte de tous les habitants et de l'ensemble des modes de transport. Les responsables de la planification urbaine doivent être formés pour assurer un nouvel équilibre et mieux répartir l'usage de l'espace routier afin de protéger les utilisateurs vulnérables. Les organisations doivent également tenir compte de cette exigence au moment d'élaborer les plans de gestion de la mobilité.

